

## Gestion de la mobilité: moins de trafic à mobilité égale

En Suisse, le transport est responsable d'un bon tiers de la consommation d'énergie et de 40% des émissions de CO<sub>2</sub>. La gestion de la mobilité peut contribuer dans une large mesure à faire baisser la consommation de carburants, tout en réduisant les émissions de polluants et l'utilisation du sol. Elle permet de conserver la même mobilité avec moins de trafic, ce qui diminue le besoin de développer en permanence de coûteuses infrastructures de transport. À cette fin, l'Office fédéral de l'énergie (Ofen) promeut depuis dix ans différents projets de gestion de la mobilité dans le cadre du programme SuisseEnergie.



**Hermann Scherrer**  
 Chef suppléant de l'unité organisationnelle Mobilité, Office fédéral de l'énergie OFEN, Ittigen

La gestion de la mobilité mise sur un choix délibéré et sur une meilleure utilisation de la capacité des moyens de transport. Elle raccourcit les trajets par la logistique et introduit, grâce aux technologies de l'information, des formes de travail flexibles. Elle inclut également un entretien optimal des véhicules, un mode de conduite moins gourmand en énergie et la prise en compte de critères écologiques à l'achat d'un moyen de transport.

### Un programme d'encouragement pour les entreprises et les communes

Les communes et les entreprises peuvent influencer localement sur l'offre de transports publics et sur l'organisation des infrastructures y relatives. Elles influencent notamment l'offre en places de parc ainsi que leur gestion. Elles peuvent, en outre, proposer aux pendulaires et aux personnes voyageant pour affaires d'autres options que la voiture et l'avion, ou encore des solutions pour mieux utiliser la capacité des véhicules. Le programme d'encouragement SuisseEnergie a choisi de passer par les communes pour que ces dernières incitent les entreprises locales à mettre en place une gestion de la mobilité et qu'elles les soutiennent activement dans cette démarche. Pour ce faire, la plupart des communes collaborent avec des conseillers en mobilité agréés. Une approche simultanée et systématique leur permet de regrouper les besoins de plusieurs entreprises situées sur le même site, ce qui facilite l'élaboration de solutions attrayantes.

Le programme pluriannuel «Gestion de la mobilité dans les entreprises», arrivé à son terme en mars dernier, s'inspirait des normes ISO relatives à la gestion de la qualité et de l'environnement, qui sont appliquées par l'économie depuis des années. Pour l'essentiel, il s'agit de procéder à une planification qui satisfasse tous les besoins en mobilité liés à des entreprises (y compris ceux des collaborateurs et des clients) et intègre l'aspect de la mobilité dans leurs processus de gestion.

À la fin du programme quadriennal, qui a accueilli 43 porteurs de projet (surtout des communes), 164 entreprises en avaient achevé la première phase et 82 avaient déjà bouclé l'ensemble du cycle et fait rapport sur les

résultats. Près de 34 000 collaborateurs travaillaient dans les entreprises concernées, dont 45% sont actives dans le secteur secondaire et 55% dans le tertiaire. Les communes et les entreprises participantes se répartissent sur toutes les régions linguistiques, mais de façon très inégale: 30% des communes et 47% des entreprises se trouvent au Tessin. Ce résultat s'explique par l'acuité des problèmes liés au trafic, d'une part, et par le programme cantonal d'encouragement harmonisé avec celui de la Confédération, d'autre part. Il montre le potentiel exploitable en Suisse lorsque les trois niveaux de l'administration collaborent à merveille.

### Améliorer le programme suivant

À l'avenir, les acteurs du programme souhaitent renforcer les incitations visant les entreprises (les communes n'ayant parfois pas la marge de manœuvre nécessaire). Ils se demandent, par exemple, si, en plus d'autres mesures incitatives, il ne conviendrait pas d'adopter davantage de mesures contraignantes, telles que l'intégration de plans de mobilité dans les procédures d'autorisation de construire ou dans les projets d'agglomération. L'évaluation recommande notamment à l'Ofen d'inscrire plus largement le programme suivant dans le cadre général de la politique des transports et de l'environnement. Elle estime également que la communication doit être améliorée.

L'Ofen a décidé de renouveler le programme. Il convient d'abord de mettre à jour les moyens auxiliaires qui datent et ne sont pas assez conviviaux. L'objectif est d'élaborer les bases du prochain programme d'ici mai 2014, afin de le lancer à l'occasion du Salon de la mobilité, qui se tiendra le 22 mai à Saint-Gall. ■